



## A LA DECOUVERTE DES MANOIRS DU PERCHE



Du Vendredi 04 au Dimanche 06 octobre 2019

Philippe Couroussé & Louis-Charles de La Taille

Sortie de deux jours pour une superbe balade automnale dans la magnifique région du Perche.



Nous serons basés pour 2 nuits à l'**Hôtel du Tribunal**

4 Place du Palais - 61400 Mortagne-au-Perche  
Tel +33233250477

### **Vendredi 04 octobre**

Rendez-vous à 17h à l'hôtel, pot d'accueil des participants, visite libre de la ville, dîner à l'Hôtel.

Cette petite ville, perchée sur une des collines du Perche, offre à voir un riche patrimoine architectural avec ses belles demeures et hôtels particuliers, ses 27 cadrans solaires... et le Musée-mémorial du philosophe Alain dans la Maison des Comtes du Perche. Capitale du boudin noir, chaque année est organisé le concours international du meilleur boudin !

### **Samedi 05 octobre**

9h30 : départ pour Bellême. Visite libre de la ville.

Capitale historique du Perche, pittoresque parcours avec ses vestiges médiévaux, son porche du XVe siècle, ses voûtes et ses nombreux hôtels particuliers des XVIIe et XVIIIe siècle...



Fin de matinée : **Visite de l'élevage du Verger**



Bernard Boblet nous fera découvrir sa passion pour le Percheron noir, son histoire et la préservation de la race. Le cheval percheron bénéficie d'une renommée internationale de par sa présence sur les 5 continents

Pique-nique sur place, à l'abri...  
Panier-repas fourni.



« Le Verger » - 61130 Origny-le-Butin  
Tel +33622274655

14h : départ pour le circuit touristique « **Manoirs et Traditions** » à partir de Mauves-sur-Huisne (100 km environ).

Ce circuit sillonne le "Pays des manoirs" dont on admirera quelques-uns des plus beaux fleurons. Orgueil de la région, ces demeures seigneuriales côtoient un habitat rural de qualité.



Enduits aux tons chauds, tuiles rousses, pierre blanche ou brune, donnent beaucoup de charme à cette campagne percheronne, terre de mémoire et de traditions.

Retour à Mortagne-au-Perche. Dîner à l'hôtel.

**Dimanche 06 Octobre**

Départ 9h30. Retour vers Paris avec déjeuner sur la route. Nous avons prévu, pour ceux qui le souhaitent, un déjeuner libre (à régler séparément)... lieu improvisé... surprise !

**Cette sortie est limitée à 12 équipages. Ne tardez pas à vous inscrire pour cette superbe balade de fin de saison avec votre Healey.**



## BULLETIN D'INSCRIPTION



### A LA DECOUVERTE DES MANOIRS DU PERCHE

(Participation limitée à 12 équipages)

Pilote : ..... Prénom : .....  
Tél. portable : ..... Adresse mail : .....  
Copilote : ..... Prénom : .....  
Tél portable : ..... Adresse mail : .....  
Véhicule - Modèle : ..... Année : 19..... Immatriculation : .....

Prix pour 2 personnes : 450 €

Prix pour 1 personne : 350 €

*Ce budget comprend : 2 nuits d'hôtel – 2 petit-déjeuners - 2 dîners (tout compris) – le panier-repas du samedi – la visite et la prise en charge par nos organisateurs.*

Merci de confirmer votre inscription en adressant la somme de **450 €** (2 personnes) ou **350 €** (1 personne)

- par virement sur le **compte bancaire du Club Healey France** :

**IBAN FR76 3000 3033 8000 0372 6484 967&BIC SOGEFRPP**

**OU**

- par chèque **à l'ordre du Club Healey France** en joignant votre bulletin d'inscription adressé à CLUB HEALEY France - Maison des Associations 14, rue Boylesve BP 37 - 75016 Paris)

**IMPORTANT : préciser votre numéro de membre et la mention « Manoirs du Perche »**

Dans le cas d'un paiement par virement, merci d'adresser le bulletin d'inscription par courrier ou de le scanner pour l'envoyer par mail aux 2 adresses mail suivantes : [lct2online@gmail.com](mailto:lct2online@gmail.com) et [philippe.courousse@wanadoo.fr](mailto:philippe.courousse@wanadoo.fr)

*Je déclare que mon véhicule inscrit est assuré auprès de la compagnie.....  
et conforme à la réglementation en vigueur. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et m'engage à respecter le code de la route. Je m'inscris sous mon entière responsabilité et renonce à tous recours contre les organisateurs du Club Healey France, sachant qu'il s'agit bien d'une sortie « promenade et découverte ».*

Date : ..... 2019

Signature précédée de la mention « bon pour accord »